

Sommaire

- 1 - L'accessibilité,
un droit pour tous** [page 3](#)
 - 2 - L'accessibilité,
un engagement politique** [page 7](#)
 - 3 - Les membres signataires
du Collectif pour
une France accessible** [page 13](#)
- [Notes](#) [page 15](#)



1 - L'accessibilité, un droit pour tous



1 - L'accessibilité, un droit pour tous

1.1 Un Collectif mobilisé pour une France accessible

L'accès aux biens, services et activités est un droit essentiel pour tous. En quarante ans, plusieurs lois en faveur de l'accessibilité se sont soldées par des échecs récurrents. Les **citoyens mais aussi les touristes étrangers sont privés d'une réelle liberté d'aller, de venir et d'accéder aux prestations**. En 2014, plus de 30 organisations représentatives de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, de familles, d'usagers des transports en commun et de la voie publique (cyclistes et piétons) se sont unies pour créer le Collectif pour une France accessible.

1.2 Une revendication forte, non catégorielle

La diversité des organisations présentes au sein du Collectif incarne son message et sa raison d'être qui relèvent d'une vérité inaliénable : **non, l'accessibilité n'est pas une problématique uniquement centrée sur le champ du handicap ; oui, l'accessibilité concerne l'ensemble des habitants et des touristes présents sur le territoire français**. L'accessibilité n'est pas une demande catégorielle même si le sujet a été historiquement porté par les personnes en situation de handicap.

100 % des individus concernés par l'accessibilité

Parmi les **66,6 millions d'habitants**¹,

64,2 millions de piétons dont :

12 millions vivent avec une déficience en 2015²

6 millions de personnes âgées³ de plus de 75 ans

4 millions de résidents étrangers en 2014⁴

2,4 millions de poussettes⁵

84,5 millions de touristes étrangers⁶ en France en 2015

1.3 Un objectif citoyen : une société inclusive*

Le Collectif demande **un accès à tout pour tous**. Sa vocation est de lever les barrières qui entravent la liberté d'action et d'accès des personnes dans la société.

***Société inclusive** : société au sein de laquelle chacun, quel que soit son âge, ses capacités ou ses spécificités a l'égale liberté de participer à la vie de la Cité.

Le Collectif pour une France accessible s'engage plus largement à faire tomber les préjugés liés à l'accessibilité.

1.4 L'accessibilité transcende la seule accessibilité physique

Tout individu doit avoir accès à tout : cadre bâti public et privé, logement, transports, voirie, loisirs, éducation, emploi, services de santé, produits de consommation et services, technologies de l'information et de la communication... L'accessibilité inclut aussi le fait de pouvoir comprendre, disposer d'une information, d'un service, d'une prestation, d'un bien et ce, à tous les âges de la vie, quelles que soient les capacités et les spécificités de chacun.

1.5 L'accessibilité universelle, l'unique condition de l'accès à tout pour tous

L'accessibilité est un élément moteur de la cohésion de la société. L'accessibilité garantit la participation sociale de l'ensemble des citoyens.

L'accessibilité universelle* est une condition de l'égalité entre les citoyens, principe fondateur de notre démocratie. Si l'accessibilité est souvent ressentie comme une norme, elle est aussi et avant tout un droit fondamental, une nécessité sociale et un bien collectif indispensable au Vivre ensemble.

***Accessibilité universelle** : capacité pour un individu d'atteindre les biens, les services ou les activités qu'il désire⁷.

L'accessibilité facilite l'autonomie des personnes, en ce qu'elle rend possible le fait de pouvoir comprendre, disposer d'une information ou d'une prestation et accéder à tous les biens et services de la société.

L'accessibilité est un facteur de développement ainsi qu'un atout économique. La mise en accessibilité constitue un marché potentiellement important tel que le promeut la Commission européenne⁸.

1 - L'accessibilité, un droit pour tous

L'accessibilité universelle des biens, services et activités pour tous nécessite :

1. Un accès physique au cadre bâti, aux équipements, aux transports, aux voiries et aux espaces publics.
2. Un accès à l'information, *via* les technologies de l'information et de la communication, la signalétique, le langage **facile à lire et à comprendre (FALC)***.

***Facile à lire et à comprendre (FALC) :** version simplifiée d'une information conçue pour les personnes déficientes intellectuelles mais se voulant compréhensible par tous.

3. Des personnels formés à l'accueil de toutes les personnes à besoins spécifiques.
4. Des modes d'organisation simples et efficaces permettant un accès réel aux biens et services.

Une société accessible, un progrès pour tous

Grâce à l'utilisation d'une signalétique adaptée, le repérage dans l'espace est facilité pour tout un chacun quelle que soit sa situation.

L'accessibilité au cadre bâti, aux transports, à la voirie et aux espaces publics est nécessaire aux personnes en situation de handicap physique mais aussi à toute personne rencontrant des problèmes de mobilité (voyageurs avec bagages, parents avec poussettes...).



2 - L'accessibilité, un engagement politique



2 - L'accessibilité, un engagement politique

Face à la nécessité de la mise en place d'une société accessible, le Collectif pour une France accessible demande aux responsables politiques de s'engager en faveur d'une société inclusive et ce, à travers quatre grands fondements qui nécessitent une action politique urgente.

2.1 L'accessibilité, facilitateur du Vivre ensemble et de la solidarité

De nombreux citoyens sont exclus d'une participation sociale, économique et culturelle en raison du manque d'accessibilité de la société française. Pourtant, ils ne demandent qu'à devenir des citoyens actifs à part entière.

Actions à mettre en place :

- ❶ Confier la politique d'accessibilité et de la **conception universelle*** au Premier ministre et lui rattacher une délégation interministérielle à l'accessibilité universelle.

***Conception universelle** : stratégie visant à concevoir et élaborer différents environnements, produits, communications, technologies de l'information et services qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous ; de préférence sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale (article 2 de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010).

- ❷ Mettre en place des dispositifs de démocratie participative. La prise en compte de l'expertise des citoyens est essentielle pour réaliser une société accessible.
- ❸ Faire reconnaître officiellement la **qualité d'usage*** en tant que savoir-faire des citoyens, experts de leur vie quotidienne. Les difficultés rencontrées par une catégorie de la population sont souvent le révélateur d'un problème qui impacte l'ensemble de la société. L'intervention des personnes concernées ou intéressées par les processus de création de biens,

***Qualité d'usage** : capacité d'un produit ou d'un service à répondre aux besoins et attentes des usagers et utilisateurs. Technique de création qui met l'humain au centre du processus d'élaboration⁹.

services et activités est un élément essentiel pour la réalisation de cette création.

- ④ Développer des campagnes de sensibilisation « grand public » pour promouvoir les principes de l'accessibilité et de la conception universelle, tels que définis par l'article 8 de la Convention internationale des Droits des personnes handicapées, et en concertation avec les instances représentatives des publics concernés.
- ⑤ Rendre effectifs les modules d'accessibilité et d'accueil des personnes dans les formations initiales.
- ⑥ Créer et rendre obligatoires des modules de formation continue pour une réelle prise de conscience de l'importance de la conception universelle par les branches professionnelles.

2.2 L'accessibilité, créatrice d'égalité

Nombreux sont les citoyens qui ne bénéficient pas comme les autres des services publics et des droits garantis par l'État en raison de problèmes d'accessibilité. Or l'accessibilité mise en place dans une société favorisant le **développement durable***, entendu dans sa complétude, est une source d'égalité entre les citoyens.

***Développement durable**¹⁰ : mode de développement d'une société fondée sur trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnement. Chaque action menée doit prendre en compte ces trois piliers.



Actions à mettre en place :

- ⑦ Garantir l'accessibilité de tous les services publics.
- ⑧ Garantir l'accessibilité physique et financière des services de santé pour tous les publics où qu'ils se trouvent et quels que soient leurs besoins.
- ⑨ Permettre à tous les citoyens de travailler en rendant les locaux et les logiciels de travail accessibles. Cela passe par l'accessibilité physique des

2 - L'accessibilité, un engagement politique

bâtiments de travail, par la mise en place d'espaces et de postes de travail adaptés et par des logiciels informatiques métiers adaptés aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, intellectuel...).

- 10 Favoriser l'accessibilité et la conception universelle dans les circuits de l'économie circulaire*.

***Économie circulaire¹¹** : modèle économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Cette action vise à découpler la croissance économique et l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaires et politiques publiques innovants.

2.3 L'accessibilité, opportunité pour le développement de l'économie française

L'accessibilité est un marché créateur d'emplois non délocalisables. Permettre à chaque citoyen d'accéder à tous les services sans difficultés nécessite de moderniser notre pays. Une telle mutation développera le secteur du bâtiment, de l'artisanat, du design industriel, de l'architecture et du tourisme. La Banque Mondiale évalue de 15 à 20 % les pertes de marché touristique en raison de l'inaccessibilité des infrastructures ; la mise en accessibilité de la France permettrait d'augmenter la richesse de notre pays. L'accessibilité permettra de dynamiser la consommation.

Actions à mettre en place :

- 11 Mettre en place une politique économique et industrielle incitative pour promouvoir la conception universelle des biens, services, activités ainsi que des produits de consommation courante pour tous les publics.
- 12 Créer un pôle de compétitivité dédié à la conception universelle pour prendre en compte les usages attendus par chacun, dans le prolongement des apports de la **Silver économie***.

***Silver économie** : économie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés. Recherche d'innovations dans tous les secteurs de la vie afin d'accompagner le vieillissement de la population et le bien-vieillir.

- 13 Promouvoir et développer un véritable savoir-faire français de la conception universelle. Plusieurs pays d'Europe développent des politiques publiques visant à stimuler l'innovation industrielle. Les PME françaises pourraient ainsi doper leurs capacités d'exportations et rattraper leur retard en la matière. **La conception universelle ne doit pas être vue comme une contrainte mais comme une source d'activité.**

Exemples d'innovations de la conception universelle

Dans les années 1950, les télécommandes font leur apparition pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ; ces appareils amélioreront le quotidien de tous.

Dans les années 1980, les constructeurs d'autobus ont supprimé la barre centrale qui entravait l'entrée. En réalisant un tel aménagement, les personnes en situation de handicap ou les personnes avec poussettes peuvent entrer et sortir beaucoup plus facilement. Cela a ainsi amélioré la rapidité de montée et de descente de tous les voyageurs et donc réduit le temps de trajet.

Plusieurs supermarchés ont mis en place des caisses qui s'adaptent à la taille des différents utilisateurs. Les personnes en fauteuil roulant peuvent grâce à cet aménagement utiliser la totalité des caisses et les caissiers/caissières peuvent adapter leur outil de travail, ce qui limite chez eux l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

2.4 L'accessibilité, droit fondamental

La France se veut le pays des Droits de l'Homme. Or, le principe de l'accessibilité est un préalable à tous les autres droits et libertés.

Actions à mettre en place :

- 14 Garantir à tout citoyen l'accès aux biens, services, activités nouvellement créés et mettre en place un plan de mise en accessibilité pour l'existant conformément à la Convention de l'ONU dans son article 9. Le principe de l'accessibilité doit être mis en place tant dans le neuf (sans dérogation possible) que dans l'existant (obligation pouvant être assortie d'aménagements dans des cas spéciaux prédéterminés).
- 15 Garantir à tout citoyen l'accès à une offre d'habitat et de transports diversifiée pour répondre à un maximum de situations de vie, et ce dans

2 - L'accessibilité, un engagement politique

un environnement accessible. Concevoir et proposer des aménagements appropriés et adaptés pour toutes les personnes à besoin spécifique en accord avec le choix de leur mode de vie.

- 16 Concevoir un cadre de vie élaboré pour tous. Tous les citoyens doivent être en mesure de cohabiter quelles que soient leurs particularités. Par exemple, la voirie, qui accueille plusieurs types de publics (automobilistes, cyclistes, piétons), doit prévoir des espaces spécifiques et aménagés pour ces différents publics afin de préserver la sécurité de tous.

Exemple de non-respect du cheminement piéton ou trottoir



La mise en place de jardinières cimentées sur le trottoir représente une gêne considérable pour les piétons valides et/ou en situation de handicap. La mise en place de ces aménagements ne respecte pas la loi de 2005.

- 17 Garantir l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour lutter contre la fracture numérique. Rendre les sites Internet publics et privés accessibles à toutes les personnes, quelles que soient leurs spécificités. La mise en accessibilité doit aussi concerner les applications numériques et les interfaces avec les machines (commande d'ascenseur, photocopieur...).
- 18 Organiser l'accès pour tous à toutes les campagnes électorales (présidentielles, législatives, européennes, régionales, départementales, communales, référendum, etc.). Les meetings politiques, clips de campagnes, sites Internet, brochures, tracts ou dépliants, etc. (présence d'interprètes en langue des signes, vélotypie*, langage FALC, etc.) et les bureaux de vote doivent être accessibles à tous (accès physique, accès au contenu, accès à l'information, etc.).

***Vélotypie** : transcription écrite et en direct d'échanges oraux lorsqu'elle est réalisée à l'aide du clavier vélotype, qui permet d'écrire à la vitesse de la parole.

3 - Les membres signataires du Collectif pour une France accessible

Associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leur famille

- Accès pour tous
- Association de défense des polyhandicapés (Adepo)
- Association de fraternité pour les handicapés physiques (AFHP)
- Association des paralysés de France (APF)
- Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)
- Association pour l'aide au handicap au sein du ministère des finances (APAHF)
- Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
- Fédération des malades handicapés (FMH)
- Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)
- Fédération française des Dys (FFDYS)
- FNATH, association des accidentés de la vie
- Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
- HADS, association de défense et soutien aux personnels handicapés et familles du groupe SNCF
- Handiparentalité
- Handirail
- Mouvement des sourds de France (MDSF)
- Spécial Olympics Réunion
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

- Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
- Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (UNISDA)

Associations représentatives des personnes âgées et retraitées

- Accès pour tous
- Confédération française des retraités (CFR)
- Fédération nationale des associations de retraités (FNAR)
- Fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles (FNAPAEF)
- Générations Mouvement, les Aînés ruraux

Associations d'usagers de la voirie et des transports publics

- Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
- Les Droits du piéton

Association de cyclistes

- Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes de France (AF3V)

Associations familiales et de parents d'élèves

- Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

Association de développement durable

- France nature environnement (FNE)

Contacts

<http://collectifpourunefranceaccessible.fr/>

<https://www.facebook.com/Collectif-pour-une-France-Accessible-1230195330330927/?fref=ts>

Notes

1. INSEE, Recensement population 2016, http://www.insee.fr/fr/ppp/comm_presse/comm/RP2016_Def.pdf
2. Personne ayant une déficience motrice, intellectuelle, psychique, visuelle, auditive, cognitive : ministère des Affaires sociales et de la Santé <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/handicap/>
3. INSEE, population par âge 2015, <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/handicap/>
4. INSEE, Populations française, étrangère et immigrée en France, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if38
5. INSEE, Nombre de naissances vivantes, 2015 <http://www.insee.fr/fr/themes/series-longues.asp?indicateur=nombre-naissances-vivantes>, le nombre de naissance en France en 2015 est de 800 000 et un enfant est en poussette jusqu'à l'âge de 3 ans.
6. Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/action/la-strategie-pour-un-tourisme-francais-leader-mondial>.
7. David Caubel, Colloque de l'association de science régionale de langue française, Lyon, septembre 2003.
8. Garantir l'accessibilité et la non-discrimination aux personnes handicapées, Guide d'information sur l'utilisation du Fonds de cohésion et des Fonds structurels européens, Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, janvier 2009.
9. Pour plus de renseignements sur la qualité d'usage : <http://luniversaldesign.fr/la-haute-qualite-dusage-8>
10. Rapport Brundtland 1987, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf
11. http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_a361.html

Ensemble, rendons la France accessible !




COLLECTIF POUR UNE FRANCE **ACCESSIBLE**